

Code d'article	167.90
Description	SERVIETTES ECOLABEL 2 PLIS
Catalogue	HOS 17
Date de modification	28/06/2022 12:05:06



Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	39x39 CM
Taille pliée	19,5x19,5 CM
Matériel	OUATE
Couleur	JAUNE SOLEIL
Grammage	18 G/M2
Poids net d'une unité (g)	5,30

Codes

Intrastat	48183000
ITF14	18420499167906
EAN13	8420499167909

Colisage

Paquet	Unités / paquet	100
	Dimensions paquet (cm)	20,00 x 20,00 x 10,00
	Poids paquet (kg)	0,55
	Volume paquet (m ³)	0,0040000



Carton	Unités / carton	1.600
	Paquets /carton	16
	Dimensions carton (cm)	39,00 x 41,00 x 42,50
	Poids carton (kg)	8,85
	Volume carton (m ³)	0,0679575



Palette	Cartons / couche	6
	Cartons / palette	18
	Conditionnement (U base x couches)	6 x 3
	Poids (kg)	183,30
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Biodégradable Cash & Carry



Certificats



Ce produit est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.



Depuis 2005, Garcia de Pou est certifié à la norme UNE-EN ISO 9001 – Système de gestion de qualité. N° Registre 0.0404392 (TUV RHEINLAND).



Produit avec certificat européen ECOLABEL (numéro d'enregistrement ES-CAT / 004/006) des produits et services qui ont un impact sur l'environnement réduit tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières à la production, l'utilisation et l'élimination.

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié FSC Mix Credit. En faisant le choix de produits certifiés FSC® vous soutenez la gestion responsable des forêts du monde.

The mark of
responsible forestry



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement de la Commission CE 2023/2006, du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Paquet image

